



Pourquoi certains produits à base de graines de sésame sont-ils rappelés auprès des consommateurs ?

En 2020, l'AFSCA alerté la Commission Européenne d'une contamination à l'oxyde d'éthylène (un produit phytopharmaceutique) dans des graines de sésame en provenance d'Inde. Ces graines de sésame et certaines denrées alimentaires contenant ces graines ne répondent pas aux normes européennes : il existe un risque potentiel pour la santé des consommateurs. C'est pourquoi, au cours de ces derniers mois, plusieurs produits à base de graines de sésame ont été retirés du marché et rappelés auprès des consommateurs.

Pourquoi des produits autres que ceux à base de sésame sont-ils rappelés auprès des consommateurs ?

En plus des analyses sur les graines de sésame et autres produits à base de celles-ci, l'AFSCA, les entreprises alimentaires et les autres pays européens effectuent également des analyses sur d'autres produits pour lesquels de l'oxyde d'éthylène aurait pu être utilisé (comme les épices). Les produits dont la teneur en résidus d'oxyde d'éthylène est trop élevée ne peuvent être vendus aux consommateurs en Europe.

Qu'est-ce que l'oxyde d'éthylène ?

L'oxyde d'éthylène est un désinfectant gazeux, visant entre autres à éviter la formation de moisissures. Son utilisation est interdite en Europe, mais pas dans certains pays tiers. A long terme et à haute dose, l'oxyde d'éthylène peut être cancérigène, bien qu'en plus petite quantité, aucun danger aigu ne soit à déplorer.

Y a-t-il un risque si je consomme ces produits ?

L'AFSCA a effectué une évaluation générale des risques afin de savoir si le consommateur courrait un risque pour sa santé en consommant ces produits qui contiennent des graines de sésame ou autres épices ou produits non conformes. Nos experts ont conclu à un **risque chronique potentiel**. Cela signifie que si un consommateur devait consommer ces produits non conformes régulièrement et en grande quantité, il y a un risque pour sa santé.

Tous les produits à base de graines de sésame et d'épices sont-ils rappelés ?

En général, les graines de sésame et les épices sont utilisées en petites quantités dans de nombreux produits finis. Pour chaque non-conformité, une enquête de traçabilité est lancée. De l'importateur au fabricant, chaque acteur de la chaîne alimentaire est contacté afin de connaître la destination et l'utilisation faite de ce lot non conforme :

- Le lot complet non conforme est retiré du marché.
- Les denrées alimentaires produites avec ces lots contaminés sont retirées du marché et rappelées aux consommateurs.

Pourquoi tous les produits ne sont-ils pas rappelés en une fois ?

Pour chaque lot ou matière première non conforme, une traçabilité doit être établie afin d'obtenir les informations sur les produits finis (noms, dates de péremption, points de vente, ...). Ces éléments expliquent pourquoi les rappels ne sont pas publiés en une fois.



Des mesures sont-elles prises pour éviter que des produits non conformes soient mis sur le marché ?

Tant la Belgique que l'Europe et les autres Etats Membres ont pris des mesures pour que seuls les produits qui répondent aux normes européennes soient mis sur le marché.

Tout d'abord, la Commission européenne a décidé que les graines de sésame importées d'Inde depuis le 26 octobre 2020 doivent être accompagnées d'un certificat officiel et d'un rapport d'analyse qui garantissent leur conformité aux normes européennes. En plus de cette certification obligatoire, tous les États membres de l'Union européenne ont augmenté la fréquence des contrôles aux postes de contrôles frontaliers.

Deuxièmement, nous avons recommandé aux entreprises qui travaillent fréquemment avec des produits provenant de pays où l'utilisation de l'oxyde d'éthylène est autorisée, d'effectuer des analyses sur cette substance. Les entreprises sont les premières responsables de la mise sur le marché de produits sûrs et il est dans leur intérêt de procéder à ces analyses.

Enfin, l'AFSCA a également intégré la recherche d'oxyde d'éthylène dans son plan de contrôle 2021. Les analyses portent non seulement sur les graines de sésame et les produits contenant des graines de sésame, mais aussi sur d'autres produits tels que les épices.

D'autres pays sont-ils concernés ?

Différentes autorités européennes et Etats Membre, comme l'AFSCA en Belgique, utilisent un système d'alerte rapide pour informer les autres états membres lorsque des produits non conformes sont mis sur le marché. Il s'agit du système RASFF (système d'alerte rapide européen Food et Feed).

Via ce système RASFF, la Belgique a informé les autres États membres de la problématique. Les pays qui utilisent ce système reçoivent une notification décrivant les lots non conformes et les denrées alimentaires concernées. De même, lorsqu'un autre pays détecte une non-conformité sur un produit, la Belgique est également avertie via ce système d'alerte rapide. L'AFSCA suit toutes les alertes RASFF et prend les mesures nécessaires lorsque les produits en question ont été vendus en Belgique.